

Mêle-toi de tes affaires . . .

sinon eux-autres vont s'en mêler



Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CS

Octobre 2020

Rédaction : Mélanie Albert, Monica Chiasson, Sheila Leblanc



Quel automne les amis!

Après vous avoir rencontrés en assemblée générale, ce qui me vient à l'esprit, c'est que vous êtes toutes et tous à bout de souffle. Le personnel de l'éducation est au front depuis plusieurs semaines et les tâches ne cessent d'augmenter. Le gouvernement n'entend pas nos nombreux cris du cœur et il ne considère pas à sa juste valeur tout le travail effectué.

Pour ceux et celles qui en doutaient encore, la crise sanitaire est venue démontrer l'importance cruciale des services publics. Notre cher gouvernement se déresponsabilise de ses politiques d'austérités des 40 dernières années en disant simplement que la deuxième vague de COVID-19 est le résultat du comportement individuel des Québécoises et des Québécois. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a même évoqué notre « côté latin » comme explication de la deuxième vague.

Et si les explications de celle-ci étaient plutôt d'ordre politique, organisationnelle et économique? Petit exemple, l'Ontario dépense environ 500\$ par habitant en santé publique et le Québec n'en dépense à peine que 150\$ par habitant. Et que dire de l'éducation !? Je suis certaine que vous êtes d'accords avec moi : **Il faut que ça change maintenant !**

Monica Chiasson



MOBILISATION

La pandémie nous a tous secoués; elle a totalement changé le contexte dans lequel se déroulaient les négociations du secteur de l'éducation. Dans le but de livrer un message clair au gouvernement « *En éducation, faut que ça change maintenant !* », nous devons déployer des actions de mobilisation variées et rassembleuses qui seront porteuses de nos demandes syndicales. Mais pour établir ce plan d'action, tous les éléments gagnants doivent être en place. Parmi ces éléments essentiels, il y a **VOUS TOUS, MEMBRES DU SERF-CSQ**. Il est impossible de négocier sans une mobilisation soutenue ! Il faut prendre notre place stratégiquement en concentrant notre force sur l'unité. **ENSEMBLE, NOUS SOMMES LES PLUS FORTS AFIN QUE ÇA CHANGE MAINTENANT !**

Sheila Leblanc





Monica Chiasson,
représentant la FSE,
Éric Lavoie,
représentant la FPPE
& Sheila Leblanc,
représentant la FPSS.

Visite au CA du CSS du FER

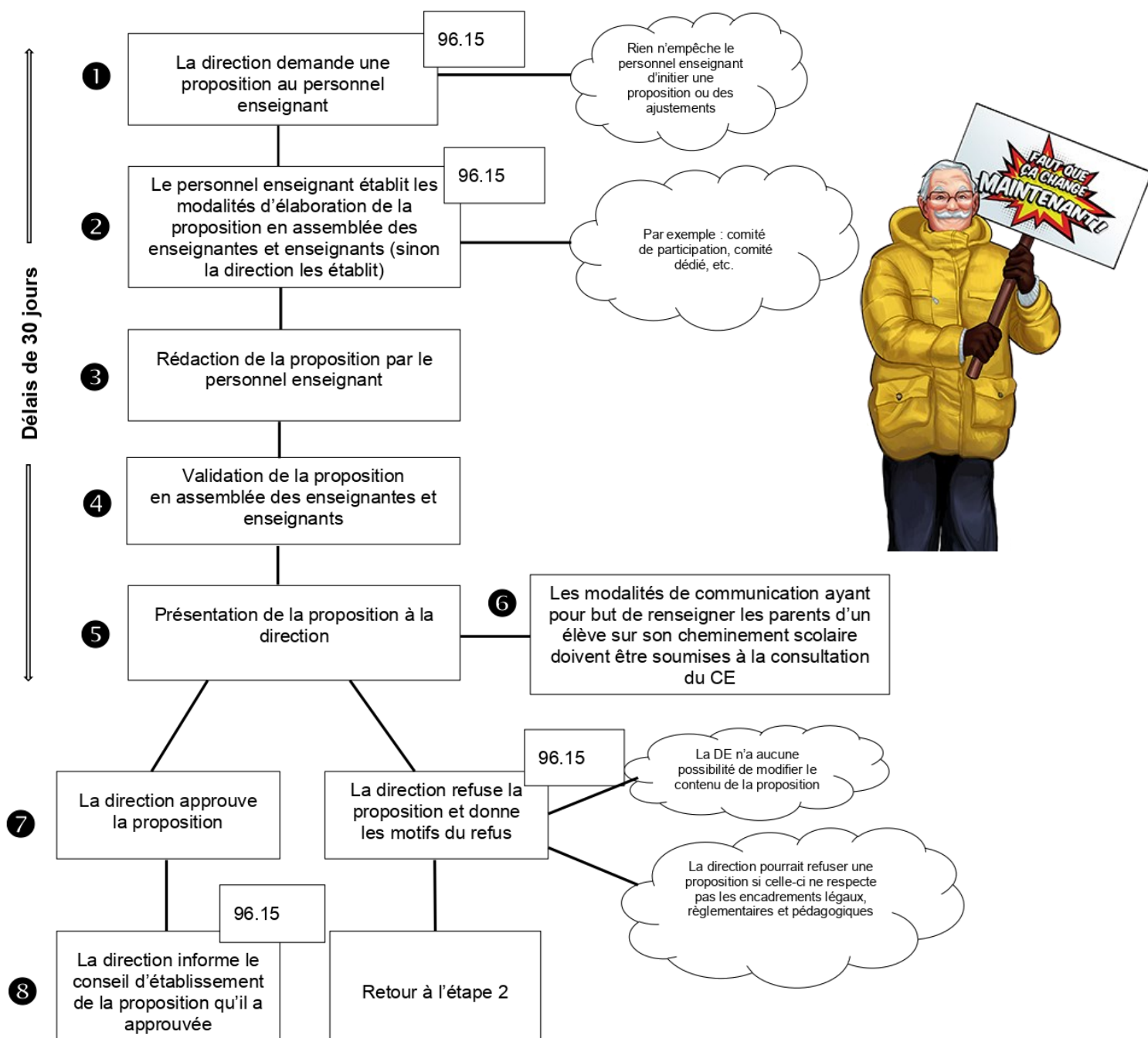
Visite surprise en réseau scolaire (FPPE-FSE-FPSS) lors de la première rencontre du nouveau CA du CSS du Fer ! Vos représentants sont allés se présenter et leur rappeler qu'en **Éducation faut que ça change maintenant !**

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA)

Avec ces modifications apportées au régime pédagogique, les normes d'évaluation imposées par le cadre juridique applicable nécessitent un ajustement des modalités dans l'école. Rappelons que l'établissement des NMEA relève de l'autonomie professionnelle collective, puisque ce sont les enseignantes et enseignants qui les proposent, le pouvoir le plus étendu du personnel enseignant prévu à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (art. 96.15). Les directions d'école n'ont pas de droit reconnu pour modifier les NMEA ni de veto établi pour imposer leurs exigences. Rappelons aussi que rien n'empêche le personnel enseignant d'initier les ajustements nécessaires dans les encadrements actuels, et la présente situation le justifie amplement. Voici un rappel du cheminement légal des NMEA en vertu de la LIP :

Aide-mémoire

Cheminement légal des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA) en vertu de la LIP



Vol d'identité

EQUIFAX®

En février 2020, le ministère de l'Éducation annonçait que les données personnelles de milliers d'enseignants et enseignantes avaient été dérobées et que tous ceux concernés recevraient une lettre sous peu.

Finalement, la lettre est arrivée en août 2020, soit 5 mois plus tard.

Pour ceux et celles ayant reçu cette lettre, il faut suivre les indications données dans la lettre et s'inscrire à Equifax avant le **30 décembre 2020**. Après cette date, le code d'activation ne sera plus valide.

La protection gratuite est d'une durée de 5 ans.



Mélanie Albert, conseillère syndicale



alter ego
L'AVANTAGE CSQ

Choisir vos protections : un incontournable

En tant que membres de la CSQ, vous êtes invités à participer à la campagne d'adhésion au nouveau régime qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Cette campagne, qui se tiendra du **9 novembre au 4 décembre 2020 inclusivement**, vous donnera l'opportunité de choisir vos garanties en assurance collective.

Si vous ne participez pas à la campagne d'adhésion, des protections équivalentes à ce que vous possédez déjà vous seront attribuées. Si vous êtes exemptés du régime, nous vous invitons tout de même à participer afin d'identifier vos personnes bénéficiaires en assurance vie.

Un site pour alimenter votre réflexion

Afin de bien choisir le contenu de vos protections en assurance collective, la CSQ a mis sur pied le site **alterego.lacsq.org**. Vous y trouverez une foule d'outils pouvant vous aider à faire un choix éclairé. Vous pourrez aussi consulter toute la documentation détaillant le nouvel aménagement du régime, les garanties et leurs coûts.

Sur le site, vous pouvez également vous inscrire à des séances de formation sur le nouveau régime Alter ego – L'avantage CSQ. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire en y inscrivant vos coordonnées et à choisir la date et l'heure qui vous conviennent.

Fonds d'aide à la jeunesse Danielle-Bergeron

Le FAJDB du SERF-CSQ a pour but de supporter des projets à caractère pédagogique.

Ce fonds s'adresse à tous les membres désirant obtenir une aide financière lors de la mise sur pied d'un projet avec l'implication des élèves.

Pour connaître les différents règlements de ce fonds et pour obtenir le **formulaire de demande de bourse qui est obligatoire**, référez-vous à la personne déléguée de votre établissement ou visitez notre site internet au www.serf-csq.org.

Faites vite, la date limite pour présenter une demande est le **15 janvier 2021**.



Sheila Cormier

Secrétaire-trésorière

Démolir le mythe de la grève

Afin de répondre à quelques interrogations d'enseignantes et enseignants lors de nos assemblées générales du mois d'octobre, voici des précisions importantes concernant la grève.

Pour une enseignante ou un enseignant, le calcul avantage / coût économique de la grève est assez simple. Chaque jour de grève, vient enlever 1/200^e de rémunération. C'est donc 0,5 % du salaire. Ainsi, pour rembourser la journée de grève pendant la convention, il faut aller chercher 0,17 % de plus la première année (car le 0,17 % de plus sera versé à chacune des trois années de la convention) ou 0,5 % de plus la dernière année (entente de 3 ans). Ce gain s'accumulera aussi tout au long de la carrière.

Exemple de la grève de 2015 ...

Pour « rentabiliser » les 4 jours de grèves de la négociation 2015, il était nécessaire d'aller chercher plus de 2 % à la fin de la convention.

Notre mobilisation et la grève ont permis de passer de 3 % à 7,75 %, plus 1,5 % de forfaitaire. C'est donc dire que nous en avons eu pour notre argent.

On peut prendre l'exemple d'une enseignante qui est au 12^e échelon. La grève lui a coûté 1 242 \$, soit 4/200^e de son salaire. Par contre, sur les 5 ans de la dernière convention, l'entente finale lui a donné 6 562 \$ de plus. C'est donc un taux de rendement de 428 %. **De plus, je n'ai pas parlé de gain de carrière et je n'ai pas énoncé que nous améliorons notre RREGOP aussi !**

Bonne réflexion,

Monica Chiasson

L'objectif du gouvernement Legault



« Le gouvernement souhaite s'engager dans un retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans. S'il est primordial de maintenir le poids de la dette à un niveau soutenable, y parvenir ne doit pas se faire au détriment des services publics ou par une hausse du fardeau fiscal des Québécois ».

QUÉBEC. MINISTÈRE DU FINANCES (2020). *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*, [En ligne], p. E3.
[www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/portrait_juin2020/fr/documents/Portrait_financier_QC_Juin2020.pdf].

2020-2021
MA PLUS BELLE HISTOIRE

Depuis maintenant 18 ans, le concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, qui s'adresse aux adultes en formation dans les centres du Québec, valorise la lecture, l'écriture, l'effort et la persévérance scolaire. Vous avez **jusqu'au 4 décembre** pour y participer !

Le site Web
du SERF-CSQ
a fait peau neuve

Visitez-le au
www.serf-csq.org